

Bulletin Municipal



St Vincent de Cosse
Juillet 2020



**MAIRIE
SAINT VINCENT
DE COSSE**

Dans ce numéro :

Le Mot du Maire
Page 1

**Thèmes abordés lors des
Conseils Municipaux**
Page 2 à 8

**Le village et les
animations en photos**
Page 9 à 20

A retenir...Divers
Page 21 à 39

Etat civil
Page 40

Horaires d'ouverture
Page 41

Chères Vinécosoisses,
Chers Vinécossais,

Depuis plusieurs mois, nous vivons tous une période particulière, imprévisible et déroutante. Nous n'y étions, hélas, pas préparés, et nous avons donc subi les choses au jour le jour. C'est pourquoi je tenais à vous remercier pour l'ensemble de vos efforts, que vous continuez à faire au quotidien. Un grand merci également à tous les bénévoles qui ont œuvré dans cette période difficile, en fabriquant notamment des masques, mais aussi pour tous leurs gestes d'entraide, tels que la gestion des courses entre voisins, et bien d'autres attentions utiles, bien que parfois invisibles.

Si la fin du confinement nous redonne l'envie de revivre normalement, il ne doit pas pour autant faire oublier les règles de prudence, ainsi que les gestes barrières. Malheureusement le Covid est toujours présent, et nous ne devons pas l'oublier.

La vie reprend donc son cours, et la municipalité s'adapte aussi à cette remise en route progressive. Ainsi, ce bulletin tente de transmettre informations et actualités communales, sous réserve d'évolution, suite à de possibles nouvelles directives préfectorales ou nationales.

La reprise amorcée est aussi marquée par le renouvellement partiel de l'équipe municipale. Comme ce fut le cas pendant 6 ans avec les élus du précédent mandat, que je remercie pour leur implication dans les projets réalisés ensemble, ces nouveaux élus viennent aujourd'hui apporter leur pierre à l'édifice, bâtissant la magnifique histoire qui nous lie à notre beau village. Bien que les aléas du confinement aient eu des conséquences sur le processus démocratique, et aient ralenti les projets municipaux, la volonté de la nouvelle équipe municipale reste intacte pour repartir, aller de l'avant, afin d'être à la hauteur des ambitions affichées.

Aujourd'hui, je veux aussi avoir une pensée pour nos entreprises locales : artisans, bars, restaurants, coiffeurs, boulangeries, fleuristes, entreprises de services, et tant d'autres qui ont souffert de cette crise. Je leur souhaite de tout cœur de retrouver la santé financière qui leur permettra de poursuivre leur activité, pour ensuite investir dans de nouveaux projets. Ainsi, pour permettre à nos entreprises de redémarrer, chacun de nous doit poursuivre et intensifier le choix du « je consomme et je vis local ».

De la même façon, les vacances d'été ayant commencé, nous pouvons savourer et profiter de la chance que nous avons de vivre dans ce lieu d'exception, en retrouvant les activités de loisirs proposées au cœur de notre commune, plus particulièrement aux abords de la Dordogne.

Je vous souhaite bien évidemment une excellente santé, une bonne saison, et de bonnes vacances à ceux qui peuvent en prendre. Un bel été à tous.

Jean- Marie CHAUMEL

Suite des thèmes essentiels des Conseils Municipaux de janvier à juin 2020

Vote des comptes administratifs 2019...

Les comptes administratifs, ainsi que les comptes de gestion pour l'année 2019 ont été votés en Février 2020, lors du dernier conseil municipal de la mandature 2014/2020. Cela était plus logique, car les élus en poste en 2019, étaient plus à même de valider les dépenses et les recettes pendant leur exercice.

La précédente mandature a géré de façon assidue et rigoureuse les 3 budgets 2019 (un sou est un sou), permettant ainsi de dégager des sommes conséquentes pour les budgets 2020. Ainsi, pour le budget principal 2019, 133 000€ ont pu être récupérés et réinjectés sur celui de 2020. Pour le budget eau, 30 000€. Pour le budget assainissement, 25 000€. Ainsi, cela nous évite de recourir à des emprunts ou des lignes de trésorerie dans le but d'équilibrer les budgets, tout en ayant les marges de manœuvre pour les projets d'investissements de cette année, comme la mise aux normes et l'agrandissement du hangar communal, la consolidation du chemin du Buy, ou le développement de l'aire de jeux avec son aire de pique-nique.

Budgets 2020

Voici le détail des budgets prévisionnels pour l'année 2020, votés le 1 juillet 2020 à l'unanimité par le conseil municipal et approuvés par le percepteur:

Pour le budget communal:

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- Dépenses € 425 333.82
- Recettes € 425 333.82

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- Dépenses € 168 575.44
- Recettes € 168 575.44

Pour le budget Adduction Eau Potable

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- Dépenses € 85 851.92
- Recettes € 85 851.92

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- Dépenses € 88 505.10
- Recettes € 88 505.10

Pour le budget Assainissement:

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- Dépenses € 78 018.03
- Recettes € 78 018.03

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- Dépenses € 76 939.54
- Recettes € 76 939.54

La gestion des budgets d'une collectivité est différente de celle d'une entreprise, et de fait, pas toujours facile à comprendre. Ainsi, en ce qui concerne les ressources, il faut savoir que si une commune choisit de s'endetter pour investir, elle bénéficiera d'aides de l'Etat et de subventions diverses, mais devra aussi augmenter les impôts pour financer les remboursements. Une commune qui choisit d'investir sur la base de ses propres ressources, en maîtrisant les remboursements d'emprunt, verra ses dotations s'amoinrir. Par contre, le bénéfice sera de ne pas solliciter ses administrés en augmentant la fiscalité. C'est le choix de l'équipe municipale de Saint Vincent. Et si la commune ne possède pas de gros budgets, les arbitrages budgétaires raisonnés permettent malgré tout d'investir et d'avancer, et ce sans pour autant augmenter vos impôts.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de janvier à juin 2020

Vote des taxes pour l'année 2020

Depuis l'élection de 2014, les membres du conseil ont toujours été unanimes pour essayer de ne pas augmenter le taux des taxes durant leur mandat. C'est de nouveau le cas en 2020. Les taux restent inchangés depuis maintenant 8 ans. Les dépenses de fonctionnement sont revues systématiquement à la baisse mais ce n'est pas chose facile car les charges obligatoires augmentent chaque année. Malgré tout, la municipalité est une des rares communes à avoir choisi de ne toujours pas mettre en place la taxe d'aménagement sur les constructions nouvelles. C'est un réel atout pour les futurs propriétaires qui souhaiteraient faire construire leur habitation.

Vote des subventions attribuées aux associations

Tout comme les taxes, les subventions attribuées aux associations sont votées en début d'année. Depuis maintenant 4 ans les montants des subventions alloués restent les mêmes et ce, malgré nos petits budgets disponibles. Les associations présentent sur Saint Vincent de Cosse s'investissent toute l'année pour l'animation du village et le bien-être des habitants. Une nouveauté cette année, une subvention spéciale a été accordée à l'association « la Gazalienne » qui œuvre pour les résidents de l'EHPAD de castels.

Point sur l'adressage

La commune finalise actuellement la mise en place de l'adressage sur le village. Cet adressage a pour intérêt de permettre un gain de temps pour les services de secours et d'intervention, sans oublier, à moyen terme, l'arrivée de la fibre à domicile.

Dans les prochains mois, chaque habitation recevra sa nouvelle adresse. Un premier contrôle des services du département a eu lieu avant le confinement, nous obligeant à faire quelques modifications de nos futures adresses. Divers services de l'Etat sont en train de consulter et valider les fichiers noms et numéros de rue de la commune. Ces noms vous seront familiers, car dans l'ensemble, ils correspondent aux différents lieux-dits et route déjà instaurés. Sur la base de ce que nous avons observé pour les communes voisines, nous avons opté pour les plaques présentant la meilleure lisibilité. Ce seront donc des plaques à fond bordeaux, avec écriture beige.

En attendant la taxe incitative pour la gestion des déchets

Chers Vinécossoises et Vinécossois,

Comme vous le savez, le Grenelle de l'environnement a fait modifier la gestion des déchets domestiques. Auparavant, le coût des déchets étaient pris en compte via la taxe d'ordure ménagère, attachées aux impôts fonciers, et calculée en fonction du foncier bâti. Désormais, nous payerons les déchets à enfouir (poubelles noires) en fonction du nombre de sacs annuels que nous déposerons. De plus, les déchets recyclables (poubelles jaunes) ne seront plus déposés en sacs, mais devront être jetés dans le container un par un (comme les bouteilles).

Comme pour vous, cette nouvelle gestion de nos déchets nous a posé de nombreuses questions quant à sa mise en œuvre. C'est pourquoi, en 2018, le conseil municipal a envoyé un courrier au SICTOM, l'organisme en charge de la gestion des déchets pour le Périgord Noir. Ce courrier souhaitait afficher notre désaccord et demandait de prendre en compte nos questionnements et nos doutes quant aux problèmes que nous pouvons anticiper. La réponse est simple et peut se résumer à « C'est comme ça ! ».

Parce que la République Française s'appuie sur la liberté collective et ensuite individuelle, et non l'inverse, et que de fait, la majorité gouverne, et non les minorités, nous comprenons qu'il nous faille suivre les directives de l'Etat. Mais nous devons aussi souligner, qu'une fois de plus, c'est encore aux acteurs du bout de la chaîne de devoir assumer les conséquences des choix. Par exemple, il nous faut savoir que tout sac noir de déchets à enfouir déposé en dehors du container sera à la charge de la municipalité, et donc devra être pris en compte par nos impôts.

C'est pourquoi, nous avons souhaité partager ce courrier 2018 du conseil municipal, ainsi que la réponse reçue.

Enfin, une réunion d'information au public avec le conseil municipal et le SMD3 (organisme départemental de gestion des déchets auquel appartient le SICTOM), sera organisée afin d'expliquer le fonctionnement, et répondre aux questions. Pour les préparer, vous pouvez vous référer au document suivant :

https://smd3.fr/wp-content/uploads/2019/11/BAT_Brochure_8P_Redevance-incitative_2e-tirage.pdf

Quoiqu'il en soit, nous regrettons de constater qu'au sein de notre Communauté de Communes, la voix de petites communes ne soit pas en mesure de faire évoluer le projet pour répondre aux enjeux de sa mise en place.

Les membres du conseil municipal

Courrier de la Mairie de Saint Vincent de Cosse

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Saint Vincent de Cosse, le 16 novembre 2018



MAIRIE
SAINT-VINCENT-DE-COSSE

24220

Tel 05.53.29.52.88

Fax 05.53.31.61.93

mairie.saintvincentdecosse@wanadoo.fr

Mairie ouverte :

Lundi Mardi mercredi Jeudi vendredi

8h30 – 12h00

SICTOM DU PERIGORD NOIR

Monsieur Franck DUVAL

Directeur du SICTOM du Périgord noir

La borne 120

24200 MARCILLAC SAINT-QUENTIN

Objet : constat alarmant et réflexions communes

Monsieur Le Directeur,

Il n'est pas dans nos habitudes de réagir face aux directives imposées, notamment sur les modalités de collectes de déchets, cependant, de façon unanime, nous souhaitons vous interpeller sur un sujet qui mérite discussion :

Le citoyen a le droit d'entendre une autre vérité, son devoir est de la faire circuler, de la commenter, de la critiquer mais, au moins, de nourrir le débat démocratique que certains nous refusent, drapés dans leur sentiment d'appartenir à l'élite. C'est ça la démocratie de proximité à laquelle ils n'entendent manifestement rien et dont la seule idée les indignent.

Rappel : La loi de transition énergétique vise à diminuer de moitié la tonne enfouie (sacs noirs) d'ici 2025. Le législateur cherche donc à « inciter » le consommateur à diminuer sa production de déchets selon le principe pollueur payeur.

Sera donc mis en place d'ici 2023 une redevance incitative composée d'une part fixe et d'une part variable liée aux quantités produites. (dans un premier temps sacs noirs)

Par ailleurs, les sacs jaunes sont appelés à disparaître, et nous devons à terme insérer nos emballages à l'unité dans une petite lucarne dont on se demande si l'objectif est vraiment « l'incitation » au tri sélectif.

Pollueur payeur,vertueux, certes mais qu'en est-il de la méthode ? Et qui est le véritable pollueur ?

Si on y regarde de plus près, c'est toujours la double peine pour celui qui est au bout de la chaîne, le consommateur, qui n'est d'ailleurs pas le principal coupable:

- l'exemple de l'emballage étant symptomatique puisque lorsque nous achetons un produit emballé, nous subissons et n'avons aucune autre solution que de payer une 1ère fois pour un packaging démesuré, et une 2^{ème} fois pour la collecte et le recyclage
- D'autre part qui fixe des DLC (dates limites de consommation), qui n'ont rien à voir avec les vraies dates de péremption ... certainement pas le consommateur

Le ramassage va s'effectuer sur chaque commune sur le principe de l'apport volontaire vers un dépôt unique de bacs semi enterrés (ou enterrés) muni d'un système de mesure de volume. (Tambour pour une entrée sac par sac et badge d'ouverture)

La méthode existe depuis de nombreuses années, et est très loin de faire l'unanimité, avec des pétitions à la clef. https://www.petitions24.net/redevance_incitative_ccba

Remarque 1 : alors qu'on pénalise les déplacements en voiture pour diminuer notre consommation d'énergie et notre production de carbone, on va augmenter ici l'empreinte écologique du transport de déchets. Même problème d'ailleurs pour le retour en déchetterie qui doit se faire, non pas au plus près mais selon un découpage purement administratif.

Remarque 2 : on complexifie la collecte, alors que l'incitation passe d'abord par la facilitation.

Remarque 3 : en zone touristique, on reporte la responsabilité de la collecte sur les hébergeurs touristiques qui auront la charge de distribuer des badges et de refacturer leurs clients ; chronophage et injuste puisqu'une fois de plus on paye de plus en plus pour des services qui disparaissent.

Remarque 4 : plus le process est compliqué, plus le risque de dépôt sauvage augmente, avec pour corollaire un coût supplémentaire à la charge de la commune, donc *in fine* des administrés. De nouveau la double peine. La seule réponse du SMD3 est que le maire a le pouvoir de police, et donc charge à lui de l'exercer (pas très productif ...)

Remarque 5 : on sait par expérience qu'il est très difficile d'assurer la disponibilité permanente des bacs en région touristique, la production étant extrêmement variable. Quid des bacs pleins, où le tambour ne s'ouvrira pas ? ... qu'on le reconnaisse ou non, c'est un encouragement au dépôt sauvage (sans parler également des problèmes liés à des dysfonctionnements)

Remarque 6 : en parlant de dysfonctionnements ... qui va payer ?

<https://www.axonais.fr/2017/05/10/caract-ordures-menageres-la-redevance-incitative-patine/>

Remarque 7 : Des collectifs s'organisent partout en France pour inciter les usagers à ne plus payer leur redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Le montant et la légalité des factures sont remis en cause par des associations de consommateurs.

<http://www.lefigaro.fr/conso/2016/09/28/20010-20160928ARTFIG00020-la-facture-des-ordures-menageres-de-plus-en-plus-contestee.php>

Remarque 8 : une démarche sensée et juste consiste à peser sans idéologie les arguments pour ou contre, hors on balaye systématiquement les contre exemples sous le tapis exemple : Bazas 2015, « La redevance incitative, c'est le chacun pour soi et les dépôts sauvages pour tous »

<http://bazas2014.fr/weblog/index.php?post/2015/12/09/La-redevance-incitative-est-morte-l-Vive-la-taxe-l>

Remarque 9 : un choix non démocratique car sans débat.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/fontenay-le-comte-85200/dechets-vif-debat-autour-de-la-redevance-incitative-5279306>

Remarque 10 : il est toujours surprenant en France de constater notre incapacité à profiter du retour d'expérience des pays étrangers, et surtout de ne manipuler que la taxe (Championne toutes catégories, la France affiche 56% de prélèvements obligatoires, soit 50% de plus qu'en 2002) - ... le fait de passer à la redevance ne change rien à la méthode.

A l'étranger ?

Certains voisins européens dont l'Allemagne ont développé depuis presque 30 ans un système juste et efficace, focalisé sur la génération des déchets en amont.

La consigne est de mise, même pour les bouteilles plastiques sur lesquelles le consommateur récupère 25c en les rapportant en supermarché.

Parlons des sacs noirs : il y a le compostage bien sûr (pour ceux qui ont du terrain), et les poubelles à compost relevées une fois par mois. L'Allemagne a par ailleurs développé une filière spécifique pour les couches, donnant la possibilité aux jeunes couples avec enfants de ramener gratuitement les couches usagées. Les fabricants sont sous pression pour rationaliser leurs emballages, et le consommateur a le droit de déballer en magasin afin de ne pas assumer des coûts dont il n'est pas responsable.

<https://www.gruener-punkt.de/en/communication/media-center.html>

On pourrait multiplier les exemples montrant une volonté française de punir (injustement), et non d'inciter. Dans les années 70 on recevait de l'argent quand on ramenait une bouteille en verre consignée ; on va sans doute bientôt payer pour ramener la même bouteille cette fois non consignée ... c'est cela qu'on appelle de l'incitation ??? . On est en droit de se demander quel est le véritable objectif ? Ecologie ou remplir les caisses de certaine administrations ?

En conclusion, et nous espérons en prélude à une vraie réflexion autour d'une meilleure gestion des déchets et des ressources (ça va de pair), il faut élargir notre horizon franco français purement fiscal, et traiter la problématique dans son ensemble sans culpabiliser le consommateur mais au contraire en l'aidant à participer de manière vertueuse.

Esopé, héros de La Fontaine, déclarait au VII^e siècle avant J.C « les menteurs ne gagnent qu'une chose, c'est de ne pas être crus même lorsqu'ils disent la vérité »

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Directeur, en l'expression de respectueuses salutations.

Pour les membres du Conseil Municipal,
Le Maire,

Jean-Marie CHAUMEL



Réponse du SICTOM



LA PROPRETÉ EN
PÉRIGORD NOIR

Marcillac St Quentin, le 26 novembre 2018

Le Directeur du SICTOM,

Reçu le

27 NOV. 2018

à

Monsieur Jean-Marie CHAUMEL
Maire de St Vincent de Cosse
Mairie
24220 ST VINCENT DE COSSE

N/Réf : FD/18
Secrétariat

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance avec un réel intérêt de votre courrier relatif à l'évolution de la législation touchant la gestion des déchets ainsi que les conditions d'application de la fiscalité sur ces derniers dans les prochaines années.

Même si je ne peux qu'adhérer à nombre de vos observations ou suggestions, qu'il me soit permis de vous indiquer que la plupart d'entre elles mériteraient d'être adressées à l'Etat et au législateur tant ils sont à l'origine de bien des points que vous visez.

C'est uniquement en vertu de la stricte application de dispositions votées par le législateur que le SMD3 et par voie de conséquence le Sictom du Périgord Noir sont amenés à faire évoluer les conditions de collecte mais aussi de facturation des déchets enlevés.

Pour autant, nous veillons, depuis maintenant deux ans, à associer les communes et leurs délégués le plus largement possible aux réflexions et aux décisions qui concourent localement à ces changements importants qui bousculent les habitudes et les pratiques à tous les niveaux.

Restant à votre entière disposition pour poursuivre, si vous le souhaitez, cet échange avec les membres de votre Conseil Municipal,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Franck DUVAL



Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Périgord Noir
Siège Social : "La Borne 120" - 24200-MARCILLAC SAINT QUENTIN
Tél. 05 53 29 87 50 - Fax : 05 53 59 30 43
Site internet : www.sictom-perigord-noir.com - E-mail : sictom-perigord-noir@wanadoo.fr

Vu JMC



Le patrimoine communal...

Pour poursuivre notre chapitre « patrimoine communal », nous allons vous parler de l'histoire du presbytère....

1881 : Reconstruction du mur du jardin écroulé chez le voisin

1884: Réparation menuiseries, du plancher et de la peinture

1898: Restauration du bâtiment

1965: Réfection cuisine, séjour et chambre

1968: Réfection complète des volets

1971: Création d'une salle pour le catéchisme, ouverture d'une porte côté jardin, terrassement de la cave et pose d'une dalle béton

1979: Révision de la toiture

1980: Réfection de l'appartement

1987: Révision de la toiture

1996: Réfection de la terrasse

2009: Réfection totale et à neuf de la toiture

2010: Réfection de l'annexe (toit, murs...)

2012: Réfection complète de l'isolation, changement des menuiseries, installation du chauffage au gaz

2013: Peinture sur les volets

2018: Rénovation de tout l'intérieur (peintures, salle de bains, sols...)



Nouveau conseil municipal de Saint Vincent de Cosse

2020

Maire : Jean-Marie CHAUMEL

1ère Adjointe : Marie-Eve BEYNEIX

2ème Adjoint : Antoine DEVIGNE

3ème Adjointe : Chantal PRUNIS

Jean-Marc AUTHIER, Nathalie BALLERAND, Benoît CAMPAGNE,
Christoph KUSTERS, Xavier MARQUEZE, Adrien SIOSSAC,
Nathalie WINDHAUSEN



Commissions communales et Délégations intercommunales du conseil municipal

1 - EDUCATION (Ecoles)

Présidente : Chantal PRUNIS

Membres : Christoph KUSTERS – Adrien SIOSSAC – Benoît CAMPAGNE

2 - GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX

Président : Antoine DEVIGNE

Membres : Xavier MARQUEZE – Jean-Marc AUTHIER – Marie-Eve BEYNEIX

3 - ADDUCTION D'EAU POTABLE – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT

Président : Antoine DEVIGNE

Membres : Christoph KUSTERS – Adrien SIOSSAC – Nathalie BALLERAND

4 - RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS - ANIMATION - FETES ET CEREMONIES – COMMUNICATION

Présidente : Marie-Eve BEYNEIX

Membres : Nathalie WINDHAUSEN – Chantal PRUNIS – Benoît CAMPAGNE

5 - VOIRIE

Présidente : Marie-Eve BEYNEIX

Membres : Christoph KUSTERS – Xavier MARQUEZE – Antoine DEVIGNE

6 – COMMISSION DES MARCHES PUBLICS

Président : Jean-Marie CHAUMEL

Titulaires : Nathalie WINDHAUSEN – Benoit CAMPAGNE – Marie-Eve BEYNEIX

Suppléants : Chantal PRUNIS – Xavier MARQUEZE – Nathalie BALLERAND



Premier conseil municipal de la nouvelle équipe le 26 mai 2020

DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1 - SYNDICAT DFCI : Défense des Forêts Contre l'Incendie

Délégué Titulaire : Jean-Marie CHAUMEL

Délégué Suppléant : Adrien SIOSSAC

2 - S. I. C. T. O M. (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Périgord Noir)

Délégué Titulaire : Marie-Eve BEYNEIX

Délégué Titulaire : Nathalie BALLERAND

Délégué Suppléant : Antoine DEVIGNE

Délégué Suppléant : Benoît CAMPAGNE

3 - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION SDE24

Délégué Titulaire : Marie-Eve BEYNEIX

Délégué Titulaire : Christoph KUSTERS

Délégué Suppléant : Xavier MARQUEZE

Délégué Suppléant : Jean-Marc AUTHIER

4- S.I.V.O.M (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour transport scolaire)

Délégué Titulaire : Chantal PRUNIS

Délégué Titulaire : Benoît CAMPAGNE

Délégué Suppléant : Christoph KUSTERS

Délégué Suppléant : Nathalie WINDHAUSEN

Correspondant Défense : Jean-Marc AUTHIER

**CONSEIL
MUNICIPAL**



Commémoration du 8 mai 2020



La commémoration du 8 mai 2020 s'est déroulée malgré les événements du Covid 19. Bien sûr en comité restreint . Juste le porte-drapeau et le maire.

Nous ne pouvons le laisser sous silence, car nos citoyennes et nos citoyens sont d'habitude très nombreux pour le plus grand plaisir de vos élus.

Confection des masques de protection réalisés par deux élus bénévoles

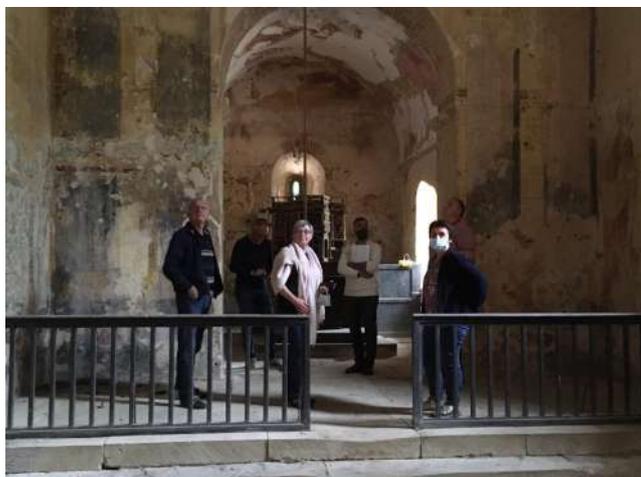


Deux élus se sont mobilisés pendant le confinement afin de fabriquer environ 150 masques en tissus. Cette initiative n'aurait pu aboutir sans l'aide de Florence ROYE et son compagnon David DAUHER qui nous ont offert une partie du tissu pour la confection.

La communauté de communes nous a ensuite fourni un stock de masques en tissu grand public que nous avons en stock en mairie à votre disposition.

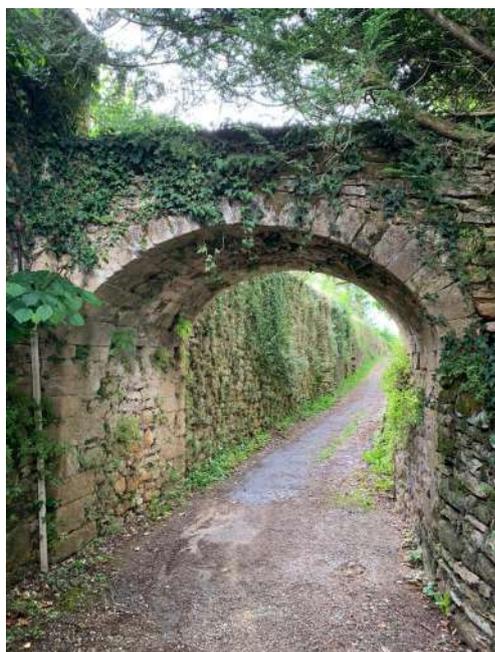
Grâce aux dons de nos administrés pour les masques retirés, nous avons pu récolter la somme de 233.10 euros. Cette somme sera reversée à une association locale ayant pour but une action dans l'hospitalier.

Visite de la commune par les nouveaux et anciens Conseillers municipaux début juin 2020



Visite de l'ancienne Eglise avec les explications de notre maire pour les travaux réalisés et ceux à faire.

Vue du réservoir d'eau potable de Saint Vincent de Cosse avec les explications de fonctionnement.



Divers petits bâtiments de la commune ont été présentés, toujours par le Maire de la Commune, Jean-Marie CHAUMEL (Porche sur le chemin d'accès à la station de pompage par exemple)

INTERVENTION DES AGENTS MUNICIPAUX



Préparation des dalles pour les tables au « Stade Marceau »



Finalisation de l'accès à l'aire de jeux au stade Municipal : « Stade MARCEAU »



Préparation du terrassement pour l'agrandissement et mise aux normes du hangar communal



Terrassement final pour l'agrandissement et mise aux normes du hangar communal

Travaux sur la commune...



AVANT intervention



APRES intervention

Elimination de la haie au niveau de la source par un prestataire, avec nos remerciements à Madame GANS et à Madame et Monsieur CORBETT qui ont accepté et contribué financièrement à cet ouvrage. Seule la clôture entre les 2 propriétés a été payée par la Commune car trop enchevêtrée dans les arbustes et les arbres.



Changement de la première pompe et du compteur général d'eau par un prestataire à la station de pompage d'AIGUEVIVE



Consolidation du chemin
du Buy réalisée par une
société du sarladais



Recommandations...

FEUX DE FORÊT Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Ni feu
ni barbecue**
aux abords des forêts



Pas de cigarette
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



Pas de travaux
sources d'étincelles
les jours de risque d'incendie



Pas de combustible
contre la maison
bois, fuel, butane...

**Témoin d'un
début d'incendie,**
Je donne l'alerte
en localisant le feu
avec précision



**Je me
confine dans
ma maison**
elle est mon
meilleur abri

zone personnalisable

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr
#FeuxDeForet

MONTAGNE/STYLING - 2014/2015

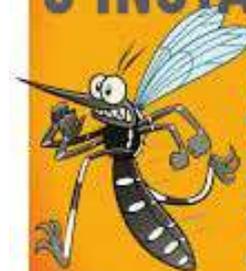
LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE

Nos conseils

- Supprimez toute eau stagnante autour et à votre domicile
- Viduez les vases et les soucoupes des pots de fleurs
- Mettez à l'abri tout ce qui peut se remplir d'eau (seau, arrosoir, bâches plastiques...)
- Couvrez les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un tissu
- Ramassez les fruits tombés
- Nettoyez régulièrement gouttières et caniveaux



NE LAISSONS PAS LE MOUSTIQUE TIGRE S'INSTALLER!



LES BONS GESTES À ADOPTER

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (pots de fleurs, vases, arrosoirs...)
- Viduer les réservoirs d'eau de l'eau stagnante, arrosoirs...)
- Couvrir l'eau des piscines et des baignoires
- Nettoyer les gouttières et caniveaux
- Couvrir les baignoires et les piscines, arrosoirs, bâches... et évacuer les eaux de pluie



Participez à la surveillance du moustique tigre !

Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou Zika. Le dispositif de surveillance mis en place dans la région a permis de détecter son implantation dans certains départements. Même si ce n'est pas encore le cas dans votre secteur, votre aide est précieuse pour limiter sa prolifération !

Sachez reconnaître le moustique tigre

Comme de nombreuses espèces de moustiques coexistent, on peut parfois les confondre. Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

- Il est **tout petit** ! (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises!)
- Il a des **rayures noires et blanches** (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il vit et pique **le jour** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!)

Sa piqûre est douloureuse.

Signalez sa présence

Vous avez reconnu le moustique tigre ou avez un doute? Signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr

Un questionnaire vous permettra de savoir rapidement s'il s'agit d'un moustique tigre.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger

► Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau (même en petites quantités), ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir. **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner**, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants. Penser aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** et des eaux usées des gouttières ;
- **Couvrir les réservoirs d'eau** : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage



Voyageurs, protégez-vous des moustiques

Vous êtes en partance ou de retour d'une zone où des cas de dengue, chikungunya ou Zika ont été signalés ? Durant votre séjour et à votre retour en Métropole, évitez les piqûres !

Portez des vêtements couvrants et amples

Ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres. Veillez à bien protéger les pieds et chevilles. L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection !

Utilisez des produits anti-moustiques

Ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer : à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps (sauf muqueuses et lésions cutanées étendues) et à renouveler régulièrement. La liste des répulsifs anti-moustiques est disponible sur www.social-sante.gouv.fr/repulsifs-moustiques

Des précautions d'emploi sont à respecter notamment chez l'enfant et chez la femme enceinte. Pour les jeunes enfants, employez en priorité une moustiquaire de berceau et des vêtements couvrants.

- **Protégez-vous à l'intérieur de votre habitat**

- ✦ Equipez les portes et fenêtres de moustiquaires,
- ✦ Utilisez des répulsifs comme les diffuseurs électriques (adapter l'utilisation selon les conseils du pharmacien et selon l'âge),
- ✦ Les moustiques n'aiment pas les endroits frais, la climatisation est un bon moyen de protection individuelle,

Utilisez les tortillons fumigènes à l'extérieur de l'habitat.

Fièvre brutale, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête, larmoiements, éruption cutanée avec ou sans fièvre. **Si vous ressentez ces symptômes sur place ou à votre retour, consultez rapidement un médecin.**

Si vous êtes enceinte, évitez de voyager dans des zones où le moustique est présent. Le virus zika peut engendrer de graves anomalies du développement cérébral chez l'enfant.

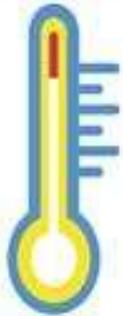
Utilisez les tortillons fumigènes à l'extérieur de l'habitat.

Fièvre brutale, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête, larmoiements, éruption cutanée avec ou sans fièvre. **Si vous ressentez ces symptômes sur place ou à votre retour, consultez rapidement un médecin.**

Si vous êtes enceinte, évitez de voyager dans des zones où le moustique est présent. Le virus zika peut engendrer de graves anomalies du développement cérébral chez l'enfant.

Plus d'informations sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr et www.signalement-moustique.fr





VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE



MOILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES

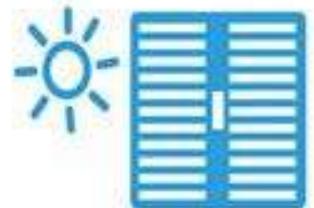


NE PAS BOIRE
D'ALCOOL

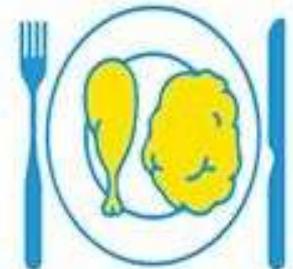


BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOILETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES



Bien vivre avec mon allergie aux pollens en Nouvelle-Aquitaine

NORD DE LA RÉGION
(Charente, Charente-Maritime,
Corrèze, Creuse, Dordogne, Deux-
Sèvres, Vienne, Haute-Vienne)



Il y a des pollens dans l'air ?
En adoptant les bons gestes, je peux
sortir et vivre normalement.

www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Je m'abonne pour être averti(e) en temps réel !

- Au bulletin hebdomadaire d'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour connaître chaque vendredi, les risques allergiques prévus pour la semaine suivante dans votre département
www.atmo-nouvelleaquitaine.org/abonnements
- À la newsletter Alerte Pollens! de l'APSF pour connaître les dates de début / fin de floraison des plantes allergisantes
www.alertepollens.org



L'ambrosie
provoque allergies,
conjonctivite,
asthme, urticaire...
En la détruisant,
agissons ensemble
pour préserver notre
santé.
www.ambrosie.info

S'informer sur les pollens

Vous pouvez aussi vous informer en temps réel sur les pollens grâce aux sites Internet, newsletters ou applications mobiles de :

- Atmo Nouvelle-Aquitaine, votre association agréée de surveillance de la qualité de l'air
www.atmo-nouvelleaquitaine.org
- Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)
www.pollens.fr
- Association des pollinarius sentinelles® de France (APSF)
www.alertepollens.org

Un autre dépliant Bien vivre avec mon allergie aux pollens en Nouvelle-Aquitaine est disponible pour le sud de la région, sur www.atmo-nouvelleaquitaine.org.
Dépliant réalisé par Atmo Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Plan régional santé environnement Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien financier de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et en partenariat avec l'APSF et le RNSA.



www.atmo-nouvelleaquitaine.org | 09 84 200 100 | contact@atmo-na.org

[f AtmoNouvelleAquitaine](https://www.facebook.com/AtmoNouvelleAquitaine) | [@Atmo_na](https://twitter.com/Atmo_na)



Les bons gestes

À la maison



Je rince mes cheveux le soir, car le pollen se dépose en grand nombre sur les cheveux.



J'aère au moins 10 min par jour, de préférence avant le lever et après le coucher du soleil, car l'émission des pollens dans l'air débute dès le lever du soleil.



J'évite d'aggraver mes symptômes en m'exposant à d'autres substances irritantes ou allergisantes (tabac, produits d'entretien ou de bricolage, parfums d'intérieur, encens, bougies...).

Dehors

J'évite les activités extérieures, elles entraînent une sur-exposition aux pollens (tonte du gazon, entretien du jardin, activités sportives...). En cas de nécessité, je privilégie la fin de journée et le port de lunettes de protection et d'un masque.



J'évite de faire sécher le linge à l'extérieur, car le pollen se dépose sur le linge humide.



En cas de déplacement en voiture, je garde les vitres fermées.



Les professionnels de santé peuvent vous aider à vivre bien avec votre allergie, en anticipant et en suivant votre traitement.

En cas de pic de pollution atmosphérique

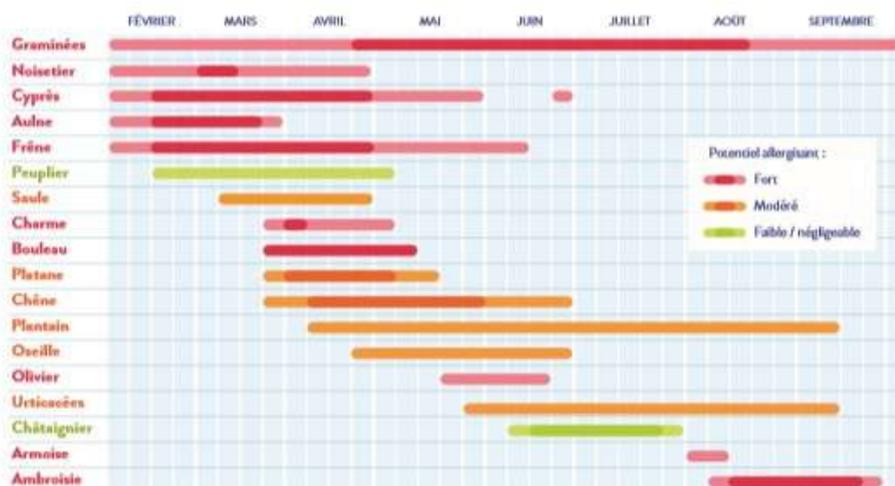
Mes symptômes peuvent être aggravés. Je suis encore plus attentif(ve) et je consulte si besoin un médecin (généraliste, allergologue...).

À chaque saison ses pollens

Chaque année la floraison des plantes libère des grains de pollens dans l'air. Certains d'entre eux sont allergisants.

Entre les arbres qui commencent à fleurir en début d'année et l'ambroisie dont les fleurs s'ouvrent en août, l'ordre d'apparition des pollens allergisants dans l'air est assez stable d'une année à l'autre.

Voici les périodes à risque pollinique observées ces dernières années dans notre région.



Calendrier d'apparition des pollens allergisants dans le nord de la Nouvelle-Aquitaine sur les sept sites suivants : Angoulême, La Rochelle, Limoges, Mureau, Niort, Périgueux, Poitiers (source : RNSA)

Attention Fuites d'eau

Les compteurs d'eau sont à vérifier régulièrement (tous les 2 ou 3 mois) afin d'éviter des fuites chez vous.

Qui dit fuites dit factures élevées, donc gaspillage de l'eau potable.

Afin de localiser la fuite d'eau, fermer tous les robinets (machine à laver, lave-vaisselle et autre). Si le compteur tourne encore, vous avez une fuite dans vos canalisations. Fermer la vanne après le compteur permettant d'arrêter la fuite et faites réparer au plus vite cela évitera bien des soucis, l'eau est trop précieuse.



EN VACANCES...

LE SUPER-HÉROS SAIT
QUAND PORTER SON MASQUE :

DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

LES COMMERCE & RESTAURANTS

LORS DE FESTIVITÉS

A PROXIMITÉ DE PERSONNES À RISQUE

DÈS QUE LA DISTANCIATION
N'EST PAS POSSIBLE



Faisons
BL C
contre le coronavirus!

EN CAS DE SYMPTÔMES :
FIÈVRE, TOUX, NEZ QUI COULE, FATIGUE INTENSE,
PERTE DU GÔÛT OU DE L'ODORAT...
CONTACTEZ UN MÉDECIN.
EN CAS D'URGENCE, APPELÉZ LE 15

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

LES TUBES DE L'ÉTÉ



LE PRODUIT
INDISPENSABLE
DES VACANCES :

LE GEL HYDROALCOOLIQUE

A UTILISER QUAND ON NE PEUT PAS
SE LAVER LES MAINS, AVANT ET APRÈS
AVOIR FRÉQUENTÉ UN LIEU COLLECTIF

* NE PAS LAISSER LES ENFANTS L'UTILISER SEULS.
POUR LES JEUNES ENFANTS PRIVILÉGIER LE LAVAGE
DES MAINS À L'EAU ET AU SAVON QUAND C'EST POSSIBLE.



Faisons

BLO C

contre le coronavirus!

EN CAS DE SYMPTÔMES :
FIEVRE, TOUX, NEZ QUI COULE, FATIGUE INTENSE,
PERTE DU GOÛT OU DE L'ODORAT...
CONTACTEZ UN MÉDECIN.

EN CAS D'URGENCE, APPELÉZ LE 15.

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine



Mobilisons-nous contre les violences sexistes et sexuelles...

Pour participer à l'étude financée par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité et la Région de Nouvelle Aquitaine,

REPONDEZ au questionnaire internet,

ouvert à toutes et tous et anonyme,

[jusqu'au 31 juillet 2020](https://fr.surveymonkey.com/r/VT7MRDG)

<https://fr.surveymonkey.com/r/VT7MRDG>



JE DIMINUE LA TAILLE DE MON SAC NOIR EN...

... COMPOSTANT à la maison



mes restes de cuisine avec les végétaux du jardin



... TRIANT à la maison

tous les EMBALLAGES et les PAPIERS

... en Sac



... ou en Vrac



... DEPOSANT tous les EMBALLAGES en VERRE dans leur conteneur



... DONNANT tous les objets utiles aux autres

... DEPOSANT en DECHETERIE

les produits dangereux et les encombrants



Déchèterie

Plus d'info, au 05 53 29 87 50 ou sur www.sictom-perigord-noir.com

simplifie
nouveaux gestes !



05 53 29 87 50
sictom-perigord-noir.com

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



TOUS LES BIODÉCHETS ET VÉGÉTAUX

à composter chez soi



Les restes de cuisine Les petits végétaux du jardin

Pour tous renseignements :
05 53 29 87 50

TOUS LES ENCOMBRANTS ET PRODUITS DANGEREUX

à déposer en déchetterie



Sarlat : 05 53 29 86 47
Cénac : 05 53 29 15 59
Montignac : 05 53 51 60 82
Les Eyzies : 05 53 05 38 01
Carlux : 05 53 59 67 74
St-Crépin : 05 53 28 57 19

TOUS LES DÉCHETS RÉSIDUELS

non valorisables enfermés dans un sac



50 Litres
Maxi

No pas jeter sur la voie publique.

Le Tri se
Découvrez les



Le Sictom
du Périgord Noir
innove et vous informe



Bouteilles/Bottles

Barquettes/Packages

Emballages souples/Flexible plastics

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,
All plastic packagings



Aérosols/Spray cans

Couvercles/Caps

Conserves/Cans

Cartons/Cardboards

Briques/Bricks

+ **TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL,**
All steel/aluminium packagings

+ **TOUS LES EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON,**
All cardboard packagings



Journaux
Magazines

Publicités
Prospectus

Catalogues
Annuaire

Enveloppes
Papiers

Courriers
Lettres

Livres
Cahiers

+ **TOUS LES PAPIERS**
All newspapers, magazines, leaflets...

**E
M
B
A
L
L
A
G
E
S

E
T

P
A
P
I
E
R
S

E
N
S
E
M
B
L
E**

dans les
**NOUVEAUX CONTENEURS
EN VRAC**



CITEO

dans les
**ANCIENS BACS
EN SAC JAUNE**



A retenir...bonne idée !..



Nouveau mode de règlement proposé...

La commune de Saint Vincent de Cosse évolue...le paiement par internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation. Grâce au service PAYFIP (TIPI), développé par la direction générale des finances publiques, le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité. Ce dispositif sera accessible 24h/24 et 7 jours/7.

Pour celles et ceux qui n'ont pas mis en place le prélèvement automatique sur leurs factures d'eau et d'assainissement, mais également pour les loyers des logements communaux, vous aurez la possibilité de payer vos factures directement sur internet en vous connectant sur **www.tipi.budget.gouv.fr**. Sur vos factures vous aurez l'identifiant collectivité ainsi qu'une référence à relever et ensuite vous pourrez saisir vos coordonnées bancaires pour procéder directement au règlement. Vous recevrez enfin un accusé réception de votre reçu dans votre messagerie. C'est facile et rapide, il suffit simplement d'avoir un accès internet et une adresse mail.

Plus besoin d'envoyer un chèque !



Faire du tri dans les affaires scolaires....



En voilà une bonne idée ! Nous venons toutes et tous de passer une période pendant laquelle un grand nombre de personnes sont restées confinées chez elles...pendant ces semaines compliquées, pour certains d'entre vous, ce fut l'occasion de faire du tri ! Il arrive parfois même de retrouver des choses que nous pensions perdues et par conséquent on se retrouve avec des choses en double ! C'est assez fréquent dans un grand nombre de foyers ! Alors, ne les jetez pas et donnez leur une seconde jeunesse !



Même si l'été est déjà bien entamé, il n'empêche que la rentrée scolaire approche vite...

La commune a décidé d'aider la Croix Rouge en sollicitant les habitants. Si vous avez des affaires scolaires en bon état : cartables, sacs à dos, survêtements, tout ce qui peut être utile aux autres mais qui ne correspond plus à vos enfants, la commune récupère les affaires en mairie pour ensuite les remettre à la Croix Rouge, de manière à redonner une nouvelle vie aux choses restées dans un coin alors même qu'elles pourraient servir pour d'autres enfants. L'entraide s'organise aussi comme cela...vous n'utilisez plus le cartable de l'année passée ? Faites-en profiter un autre enfant. Les affaires de sport sont trop petites ? Là aussi elles peuvent de nouveau servir.



Le Sprinter Club Vinécossois



Prochaine date à retenir sur
Saint Vincent...

Samedi 26 septembre



Les Amis de Saint Vincent de Cosse

Le Conseil d'Administration de l'association a décidé de conserver 2 rencontres conviviales :

La **BALADE VINECOSSOISE** le **SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020**

La **TABLEE VINECOSSOISE** le **SAMEDI 24 OCTOBRE 2020**

Nous ne savons pas encore comment pourront être organisées ces manifestations mais il nous a semblé important de conserver ces moments amicaux.

Dès que nous aurons des précisions sur les modalités d'organisation nous vous tiendrons au courant.

Nous espérons vous retrouver très rapidement, alors en attendant prenez soin de vous et de vos proches et continuez à observer les gestes « barrière » pour éviter le retour de la COVID 19.

Pour le Conseil d'Administration, la présidente Denise Larue





Association de Sauvegarde de la vieille église de Saint-Vincent-de-Cosse

Comme pour beaucoup d'associations, la pandémie de Coronavirus nous a contraints à repousser notre assemblée générale, prévue initialement le 4 avril, à une date ultérieure. Si toutes les conditions sanitaires sont réunies, elle aura lieu le **vendredi 30 octobre 2020** à Bézenac. Le programme reste inchangé par rapport à ce qui avait été prévu : rendez-vous à l'église de Bézenac à 10 h pour une visite de l'édifice religieux récemment restauré ; à 11 h 15 assemblée générale à la mairie de Bézenac et déjeuner au restaurant.

Beaucoup d'entre vous n'ont pas renouvelé leur cotisation, parce qu'ils avaient l'habitude de le faire à l'occasion de l'Assemblée générale. Merci de bien vouloir effectuer ce renouvellement avant la fin de l'année civile.

A très vite pour reparler de notre vieille église !

Contact : Association de Sauvegarde de la vieille église de Saint-Vincent-de-Cosse, Mairie, 24220 Saint-Vincent-de-Cosse. Adhésion individuelle 15€, couple 25€.

Courriel : vieilleeglisedesaintvincentdecosse@orange.fr. Informations au 05 53 30 40 39.

ADHÉSION 2020



Association de Sauvegarde de la vieille église de Saint-Vincent-de-Cosse

NOM :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Souhaite (ré)adhérer à l'association de sauvegarde de la Vieille Église de Saint-Vincent-de Cosse :

Cotisation individuelle : 15 €

Cotisation couple : 25 €

Membre bienfaiteur :€

Règlement par chèque à l'ordre de Association vieille église à renvoyer à :
Association vieille église de Saint-Vincent-de-Cosse, Mairie, 24220 Saint-Vincent-de-Cosse.

Samedi 05 septembre et 14 novembre 2020

Organisés par la Société de Chasse

Repas à la salle des fêtes



Toute l'équipe des chasseurs se met alors au travail pour vous concocter de bons repas en s'assurant que vous ne sortiez pas de table avec la faim au ventre ! Alors, retenez ces dates et surveillez vos boîtes aux lettres car le détail de ces soirées sera distribué dans quelques semaines. Réservez votre ou vos soirées si les conditions sanitaires sont toujours favorables...



TRANSPORT SCOLAIRE

Le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) gère les inscriptions du transport scolaire, la sécurité, la discipline dans les cars. Il reste un élément de proximité.

Il travaille en partenariat avec la Région , qui a repris la compétence du Département.

La Région a instauré, pour la prochaine rentrée scolaire, une nouvelle forme de tarification basée sur le quotient familial. Elle choisit également les transporteurs par un appel d'offres.

Les circuits sont établis par un travail commun entre ces deux institutions.

Le SIVOM encaisse et reverse à la Région les participations des familles.

La date limite pour les inscriptions est fixée au 31 juillet. Passée cette date la Région appliquera une pénalité de 15 Euros.



RAPPEL DE SECURITE

Il est demandé aux enfants de mettre impérativement les gilets jaunes offerts par le Département afin d'être visible à la montée et à la descente du car.

Nouveau à Saint Vincent...



Giovanni et Christelle vous attendent tous les samedis soir avec leur foodtruck spécialités franco-suisse devant de la Mairie et les jours de marché, mardi à Cénac, mercredi à Siorac, jeudi à Monpazier et vendredi à La Rocque-Gageac. Contact au 07.88.37.32.45

Fabienne et Michel sont les nouveaux gérants du restaurant au Port d'Envaux. Ils seront heureux de vous accueillir pour vous proposer des plats faits avec des produits locaux et des mets atypiques (bison et autruche) . Contact au 05.53.28.55.18



La Noyeraie du port d'Enveaux



Delphine et Pierre seront heureux de vous accueillir dans cet endroit paisible et magnifique dont on ne se lasse pas et partager de bons moments avec leurs hôtes.

Originaires du Nord de la France, la convivialité des ch'tis n'étant plus à démontrer leur maison vous est grande ouverte.

Chaque logement est entièrement équipé avec un lave-linge, une télévision à écran plat, un canapé, une armoire et une cheminée. La salle de bains privative entièrement équipée est pourvue d'une douche et d'un sèche-cheveux.

Un petit-déjeuner continental est servi chaque matin.

Etablissement ouvert à l'année. Contact au 07.84.60.56.98



A côté de l'école
de **BEYNAC**

Juillet
Août
2020!

Stages d'Art Atelier Enfants

5 ans et +

Atelier Art et Nature Peinture et Création

Chaque enfant est accompagné dans son projet personnel
par une médiatrice en art et une animatrice qualifiée.

Cette approche de la création favorise le bien-être de l'enfant et une ouverture à l'art.

*Modelage de l'argile
Peinture - encres de chine - dessin
Création Nature (terre, sable, cailloux, végétaux..) - Photographie
Brico-récup'
Marionnettes, architecture, création de jeux...*

L'enfant reste libre dans sa création, qui est guidée.

Les stages se déroulent sur 5 matinées de 10h à 12h, du lundi au vendredi
Inscription possible à la journée. Matériel fourni. Apporter un tablier ou un T-shirt.

Dates des stages

Stage 1 : 13, 15, 16, 17 juillet

Stage 2 : 20, 21, 22, 23, 24 juillet

Stage 3 : 27, 28, 29, 30 et 31 juillet

Stage 4 : 3, 4, 5, 6, 7 août

Stage 5 : 10, 11, 12, 13 et 14 août

Le matin de 10h à 12h

Tarif des stages

Tarif Plein: 5€ pour un atelier de 2 heures

Tarif réduit : 2€ pour un atelier de 2 heures

+ 5€ de cotisation annuelle obligatoire

(Tarif réduit : Familles nombreuses, condition de ressources, autre)

Contact : Caroline - Association Bout d'ficelle

06 47 41 52 99 - 05 53 28 19 41

Avec le soutien de :



Pluviométrie:

	2017	2018	2019	2020
Janvier	33 mm	148 mm	33.5 mm	45.5 mm
Février	100.50 mm	37.5 mm	46.5 mm	39.5 mm
Mars	84.50 mm	97 mm	26.5 mm	65 mm
Avril	32 mm	83.5 mm	69 mm	56 mm
Mai	86 mm	55.5 mm	73 mm	53.5 mm
Juin	94 mm	39.5 mm	57 mm	58 mm
Juillet	21.50 mm	77 mm	38.5 mm	
Août	25 mm	36 mm	15.5 mm	
Septembre	66.50 mm	25 mm	22.5 mm	
Octobre	33 mm	52.5 mm	63 mm	
Novembre	37.50 mm	70.5 mm	143.5 mm	
Décembre	64 mm	100 mm	110 mm	
TOTAL	677.50 mm	822 mm	698.5 mm	317.5 mm

ETAT CIVIL

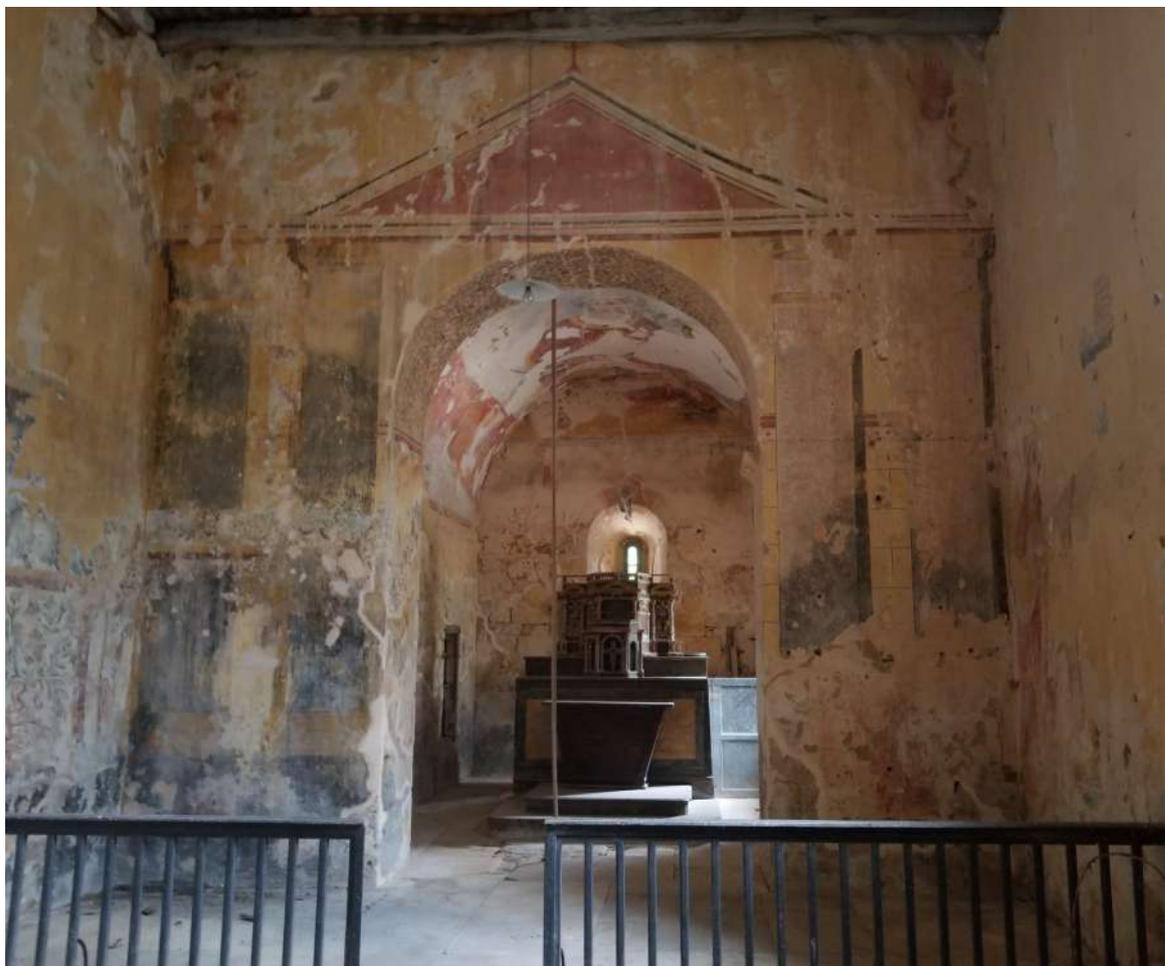
Ce semestre est assez particulier en ce qui concerne l'état civil car pour la première fois depuis plusieurs années nous n'avons pas à déplorer de décès de Vinécossois sur la commune ces derniers mois...nous avons eu une seule inhumation dans notre cimetière...il s'agissait de Monsieur Pierre LACOMBE, habitant de Beynac-et-Cazenac, décédé le 02 mai 2020.

En ce qui concerne les naissances, aucun bébé n'a pointé le bout de son nez...espérons que cette période certes inédite et bien déroutante de confinement aura permis aux jeunes couples de passer du temps ensemble et pourquoi pas engendrer un « baby-boom » d'ici quelques mois...nous pourrons le vérifier dans les 2 prochains bulletins !

Quant aux célébrations de mariage...aucun n'était en prévision sur la commune, cela a évité la mésaventure d'annulation de cérémonies compte-tenu des restrictions de regroupement mêmes festifs imposées par l'Etat

Nous espérons que les prochains mois seront plus joyeux que les derniers écoulés...Le pays mettra du temps à se relever de cette épidémie, qui, malheureusement semble vouloir persévérer partout dans le monde.

Prenez soin de vous et de vos proches mais surtout profitez bien les uns des autres, des moments simples et conviviaux en famille et ce qui fait la richesse de nos foyers



Congés d'été

Fermeture de la mairie pendant l'absence de la secrétaire **du mercredi 12 aout au vendredi 28 aout inclus.**

Monsieur Le Maire assurera des permanences les jours suivants le matin de 8h30 à 12h00 :

vendredi 14 aout
mardi 18 aout et vendredi 21 aout
mardi 25 aout et vendredi 28 aout



La Mairie est ouverte le...

Lundi - Mardi- Mercredi - Jeudi et Vendredi

De 8h30 à 12h

Petit rappel : la mairie est fermée au public tous les après-midis

Monsieur Le Maire ou ses adjoints peuvent vous recevoir n'importe quel jour mais sur rendez-vous uniquement.

Tél : 05.53.29.52.88

Fax : 05.53.31.61.93

E-mail : mairie.saintvincentdecosse@wanadoo.fr